

De : [Util Mairie](#)
A : [service.amenagement.et.qualite.urbaine](#)
Objet : TR: Accusé de réception du dossier "cas par cas" : PLU - Riorges - 42 - 2018-ARA-DUPP-1094
Date : jeudi 13 septembre 2018 17:34:43

De : "Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis par DECHET Sylvain - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE" [mailto:ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr]

Envoyé : jeudi 13 septembre 2018 17:15

À : mairie

Objet : Accusé de réception du dossier "cas par cas" : PLU - Riorges - 42 - 2018-ARA-DUPP-1094

Bonjour,

Vous avez déposé un dossier devant faire l'objet d'un examen au cas par cas afin de définir la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale. Votre dossier a bien été reçu et a été enregistré sous le numéro : 2018-ARA-DUPP-1094

Il est en ligne sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-decisions-au-cas-par-cas-r3410.html>

Il y est indiqué l'échéance de décision.

Bien cordialement,

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Service CIDDAE / Pôle Autorité environnementale

ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr